Règlement européen relatif à la production et l'étiquetage bio : Entretien avec Gaëtan Vallée, coordinateur d'Alliance Provence[1].

Aurélie CECILE : Pensez-vous que c'est à l'Europe de régulariser le marché biologique ?

Dans les années 60, des paysans qui avaient des pratiques biologiques avaient commencé à conceptualiser, à se réunir autour de ces pratiques et ont essayé de les valoriser. La valorisation s'est faite par la définition de cahier des charges et il y a eu plusieurs groupements de producteurs qui ont développé leur propre cahier des charges (Nature et Progrès, Bio franc, Demeter). La bio s'est développée lentement. Les producteurs travaillaient beaucoup en lien direct avec le consommateur. Il y avait peu de magasins bio à part les BioCoop.
Dans les années 80, le Ministère de l'agriculture a proposé de créer une marque commune, le logo AB, pour valoriser l'agriculture biologique. C'était aussi un outil de reconnaissance de ces pratiques. Le débat s'est posé au sein de la FNAB[2]. La question était de savoir si on devait se lancer dans cette certification nationale et léguer un cahier des charges à un ministère. Au final, les paysans ont accepté de ne plus avoir la maîtrise totale de leur outil vu que c'est le Ministère qui était propriétaire de la marque. C'était un pari en termes de reconnaissance et de valorisation qui répondait à des enjeux historiques. Des organismes certificateurs ont été reconnus avec des cahiers des charges fixés par le Ministère. Nature et Progrès n'a pas été retenu car ils souhaitaient conserver leur démarche de certification participative. Depuis, l'IFOAM[3] a reconnu la qualité des Systèmes de Garanti Participatifs prônés par Nature et Progrès, et préconisent leur généralisation en dehors de l'Europe…

Il y a ensuite eu le choix au niveau européen d'harmoniser les cahiers des charges. On voit du bio d'un peu partout (Israël, Pays Bas, Espagne…) avec des cahiers des charges très différents. Les 2 premiers pays producteurs de bio dans le monde sont la Chine et l'Australie. Or, il y a 250 organismes certificateurs en Europe et 9 en Chine. Les paysans chinois n'ont pas les moyens de payer les certificateurs et les certificateurs n'ont pas les moyens de contrôler tous les paysans. La certification n'est donc pas de la même qualité.
Et puis, l'harmonisation c'est soit par le haut soit par le bas. En France, par exemple, la bio est particulière. Comme je le disais tout à l'heure, historiquement, ce sont des producteurs qui travaillent en circuits courts[4] donc une agriculture biologique principalement paysanne. Et on a peu de grossistes. Les filières sont peu ou pas structurées, alors qu'en Espagne, en Italie, en Allemagne, elles sont très bien structurées depuis longtemps. On a des paysans qui sont bien organisés et qui en ont la maîtrise alors qu'en Allemagne les grossistes ont un rôle très important dans le développement de la bio. De ce fait, il y a des attentes plus fortes au niveau des conditions légales de la production biologique résultant de l'harmonisation. Ils vont être les premiers à dire qu'il faut tirer les cahiers des charges vers le bas. En Europe il n'y a qu'en Italie et en France que les paysans sont tenus à un cahier des charges plus ambitieux.
A se demander si l'Europe doit ou pas harmoniser… On peut toujours se demander quel est l'échelon le plus judicieux pour prendre ces décisions. C'est la question de savoir comment

[1] http://www.allianceprovence.org
[2] Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique
[3] Fédération internationale des mouvements pour l'Agriculture biologique
[4] Vente direct du producteur au consommateur

on applique le principe de subsidiarité à l'avenir de la bio. A quel niveau il faut harmoniser dans un marché européen ? Le marché de la bio aujourd'hui est européen et international: on importe des oranges biologiques d'Espagne ou d'Italie, on trouve des poivrons des Pays Bas, des fraises d'Israël, des asperges polonaises, hongroises etc.
En France, on pourrait dire qu'il n'y a pas besoin d'harmoniser au niveau européen puisque traditionnellement les producteurs bio fonctionnent en circuit court. Mais si on est sur une logique de développement des marchés c'est plus compliqué. La bio aujourd'hui répond à des enjeux environnementaux donc c'est intéressant d'harmoniser car ça permet de tirer vers le haut d'autres. Mais clairement ça tire vers le bas en France.

Pensez-vous donc que l'outil réglementaire utilisé par le Conseil de l'Union n'est peut-être pas approprié ? Il aurait mieux valu adopter une directive plutôt qu'un règlement?

Peut-être qu'une directive aurait été plus intéressante au niveau européen. Ainsi, on aurait pu reposer les fondamentaux éthiques de la bio avec des modalités d'application qui reconnaissent les spécificités territoriales. A travers une directive, des outils de transparence auraient pu être mis en place. Cela aurait permis aux consommateurs d'acheter des produits bio d'Israël en ayant connaissance de son mode de production.
Se pose par ailleurs, la question du logo commun. Comment on utilise un logo commun alors qu'on a des pratiques différentes ?

Que pensez-vous de l'industrialisation de l'agriculture biologique ?

Si je fais l'avocat du diable je dirais que c'est toujours mieux d'industrialiser l'agriculture biologique que de laisser une agriculture qui ne l'est pas. Le cahier des charges bio est un cahier des charges seulement environnemental mais qui est déjà environnemental. Et c'est déjà un plus. A part que ce cahier des charges n'intègre pas les objectifs de maintien de l'emploi etc.
L'agro écologie, elle, telle qu'elle a été pensée historiquement, ne répond pas qu'à des objectifs environnementaux.

Pensez-vous que ce nouveau règlement va conduire les agriculteurs vers des labels privés ?

Nature et Progrès aujourd'hui est à un tournant. Depuis la fin des années 1980, la structure n'avait pas le droit d'utiliser le logo AB. Mes parents sont en bio depuis 1982 et ils ont vécu les certifications participatives. Ça fait bien longtemps que les groupes de certifications auxquels participent les consommateurs fonctionnent au ralenti.
Nature et P essaie de faire reconnaître leur système de certification. Il y a un pari pour eux.
D'un autre côté, La FNAB a eu un gros débat sur la mise en place d'une nouvelle marque. Il y a un groupe de travail national « Alternative Bio 2009 » qui travaille sur la mise en place d'un logo privé. Cette démarche renvoie la bio à son histoire : va t-on faire machine arrière ? Pour le savoir, les acteurs de la bio doivent répondre aux questions : Qu'est-ce que la bio et quel est son rôle aujourd'hui ? Est-ce que l'enjeu est de passer à 20% de paysans Bio en France ? Ou est-ce que l'enjeu est que 100% des paysans en France changent de pratique sans être forcément certifiés bio. La question est fondamentalement politique, et stratégique.
C'est une filière la bio. Les enjeux ne sont pas de développement d'une filière. Les enjeux de changement de l'ensemble de l'agriculture. On peut changer l'agriculture en ayant une

agriculture d'élite qui tire vers le haut les pratiques agricoles. Mais on change aussi une filière, les pratiques par des règlementations nationales. Ce que fait l'Europe en augmentant la liste des produits interdits est un énorme progrès. Des produits chimiques de synthèse encore utilisés il y a 10 ans ne le sont plus.

Craigniez-vous pour l'avenir de la filière bio ?

On pourrait se poser la même question pour le commerce équitable. Il y a eu une industrialisation du commerce équitable mais je pense qu'il n'y a jamais eu autant de consommateurs/de citoyens conscients des dérives.